



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 4 novembre 2019

Délibération n° 2019-3843

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution de subventions aux associations Le Booster de Saint Jean, ICARE et Convergence France

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3843**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution de subventions aux associations Le Booster de Saint Jean, ICARE et Convergence France**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur employabilité.

Les employeurs que sont les structures d'insertion par l'activité économique -SIAE- (entreprises d'insertion -EI-, ateliers/chantiers d'insertion -ACI-, associations intermédiaires -AI-, et entreprises de travail temporaire d'insertion -ETTI-) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation de bénéficiaires du RSA pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Dans le cadre du renouvellement de sa politique de soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), la Métropole a mené, en 2017, une concertation associant l'ensemble des structures et leurs têtes de réseau. Ces échanges ont permis aux structures de faire part de leurs difficultés et attentes pour faire éclore des projets innovants susceptibles d'apporter des solutions nouvelles en termes d'insertion des publics et de diversification d'activités dans un contexte de fragilité financière du secteur. Sur la base de cette concertation, et à l'aube des nouvelles compétences métropolitaines, la rénovation de la politique de soutien de l'IAE s'articulera désormais autour de 3 axes clés :

- soutien au développement de l'insertion : dynamisation des parcours professionnels, professionnalisation des personnels d'encadrement, évaluation de l'impact social de l'accompagnement socio-professionnel, etc.,
- soutien au développement économique : décloisonnement du secteur, intégration à l'économie locale, professionnalisation de la fonction commerciale, stratégie d'affaires, etc.,
- soutien au développement d'innovation sociale : diversification des activités, nouvelles organisations du travail, nouvelles modalités d'acquisition de compétences, etc.

Le soutien à l'innovation et au développement économique des SIAE est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA,
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

**I - Soutien aux projets innovants dans le champ de l'IAE**

Par délibération du Conseil n° 2018-2614 du 16 mars 2018, la Métropole avait approuvé le lancement d'un appel à projets en faveur de l'innovation des SIAE. L'appel à projet "ID'IAE 2018" a permis l'émergence de nouveaux projets pour 7 structures (délibération du Conseil n° 2018-2949 du 17 septembre 2018). Ces projets sont encore en cours de réalisation (jusqu'en décembre 2019), le bilan intermédiaire est positif, les structures

sélectionnées ont, notamment, créé de nouvelles activités pour assurer leur développement économique, ou développé des actions mutualisées dans une dynamique territoriale.

Cet appel à projets a, par conséquence, été renouvelé en 2019.

Il a pour objectifs de :

- redynamiser des projets de structure par le repérage et le soutien de nouvelles idées,
- créer une dynamique territoriale et une émulation autour de l'innovation,
- faire des acteurs de l'IAE des organisations en pointe de l'innovation sociale,
- mieux prendre en compte les nouvelles réalités sociologiques du travail impactant les pratiques de l'insertion professionnelle,
- anticiper les mutations socio-économiques du secteur et de sa filière d'activité.

Les SIAE, en tant qu'organisation d'utilité sociale à la croisée des politiques de l'emploi et du développement économique, ont en effet besoin de renouveler et d'adapter leurs modes de faire en termes d'insertion des publics accueillis et d'intégration à l'économie locale.

L'appel à projets a été lancé le 2 juillet 2019 avec une enveloppe globale de 200 000 € maximum et un nombre maximum de 5 projets pouvant être retenus.

Sur 10 projets réceptionnés, 5 sont proposés par un jury, réuni le 19 septembre 2019, composé de la Métropole (Conseiller délégué à la mobilisation des entreprises pour l'accès à l'emploi, direction de l'insertion et de l'emploi et direction de l'innovation et de l'action économique), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, et la Fédération des acteurs de la solidarité en tant que représentant des réseaux de l'IAE.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 178 828 € dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE 2019 dont les actions retenues se dérouleront sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2020, selon le détail ci-après.

#### **1° - Projet de l'Association de l'hôtel social (LAHSO) le Grenier**

Le Grenier de LAHSO est un ACI qui travaille depuis 20 ans dans le réemploi. Le projet présenté vise à améliorer le fonctionnement logistique et la rentabilité de la structure, tout en recherchant de nouveaux débouchés pour mieux valoriser les matériaux de récupération. Il prévoit également le déménagement du Grenier LAHSO sur la friche Nexans (Lyon 7<sup>e</sup>) en partenariat avec Bouygues immobilier (sous réserve de validation finale du dossier par Bouygues).

Le projet, d'un montant total de 67 520 €, est cofinancé par l'État (15 000 € acquis), une fondation (7 000 €), et des recettes propres (5 520 €, vente de produits, budget prévisionnel). La part de la Métropole, 40 000 €, représente 59 % du budget de l'action.

#### **2° - Projet de l'association Unis vers l'emploi**

Le projet vise à construire un "parcours-gagnant", parcours découverte-immersion-mise à l'emploi-formation, vers le métier d'aide-soignant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et à développer une activité liée à ce métier. Cette filière, en pénurie de recrutement, fait partie des filières prioritaires pour la direction de l'insertion et de l'emploi.

Le projet, d'un montant total de 63 729 €, est cofinancé par des fonds propres (23 729 €). La part de la Métropole, 40 000 €, représente 63 % du budget de l'action.

#### **3° - Projet de l'association Rhône emplois et développement (REED)**

Le projet vise à créer, tester et faire reconnaître par France compétences une formation de niveau V sur le métier "d'agent polyvalent de réemploi". Cette formation s'inscrit dans une création de parcours professionnalisant dans le domaine des déchets et du réemploi, filière à fort potentiel de recrutement.

Le projet, d'un montant total de 70 000 €, est cofinancé par l'État (30 000 € acquis). La part de la Métropole, 40 000 €, représente 57 % du budget de l'action.

#### **4° - Projet de l'association Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations (IDEO)**

Le projet envisage de développer l'activité de l'ACI potager Mi-Plaine (à Saint-Priest) par la culture de micro-pousses, un produit à forte valeur ajoutée. Ces cultures seront produites sous serre, dans une démarche d'agriculture urbaine : forte rentabilité sur une surface réduite. Elles seront ensuite proposées aux restaurateurs et magasins biologiques du territoire de la Métropole.

Le projet, d'un montant total de 60 468 €, est cofinancé par l'État (19 640 €, acquis), et par de la vente de produit (10 000 €, budget prévisionnel). La part de la Métropole, 30 828 €, représente 51 % du budget de l'action.

#### **5° - Projet de l'association Aiden chantiers**

L'ACI projette de collecter, en vélo triporteur, les biodéchets de restaurants ou de sites d'accueil collectif. Elle s'en servirait pour fertiliser son exploitation agricole sur Écully. Elle teste, notamment, la collecte des biodéchets du Centre des congrès de Lyon pour le compte de la société GL Events.

Le projet, d'un montant total de 40 000 €, est cofinancé par l'État (12 000 €, acquis). La part de la Métropole, 28 000 €, représente 70 % du budget de l'action.

## **II - Soutien à l'association ICARE**

### **1° - Contexte**

Le groupe économique solidaire ICARE a été créé en 2000 et est constitué de 5 entités (ICARE, GIROL, ITEM, MAIA et PONICARE), dont 4 intervenants dans le domaine de l'IAE (ACI-AI-EI et ETTI) et une entreprise de service à la personne (SASU).

Il réalise un chiffre d'affaires de 5 M€ dont 50 % par l'AI et 35 % par l'ETI. Il dispose, par ailleurs, d'une expertise dans le métier des services à la personne et d'ACI intervenant en second œuvre bâtiment, notamment, auprès de bailleurs sociaux, d'accompagnement RSA et itinéraires emplois renforcés (IER) et sur des ateliers collectifs de recherche d'emploi pour Pôle emploi. Le secteur d'intervention d'ICARE est l'ouest de Lyon et sa Métropole, ainsi que l'ouest lyonnais, de l'Arbresle à Givors.

Le groupe a connu des difficultés économiques majeures. Une analyse, réalisée par KPMG, donne à voir que celles-ci sont surmontées mais laissent une situation en fonds propres difficile.

Au sein du groupe, ICARE a été placé sous la responsabilité d'un administrateur judiciaire en 2017, suite à la démission de l'ensemble de son bureau exécutif. Après plusieurs démarches de recherche de partenariat ou de reprise de l'association, Valhorizon/Domb'innov s'est mobilisé, tout en cherchant des collaborations avec les grands groupes d'insertion locaux avec les objectifs suivants :

- aider ICARE à rebondir,
- aller vers un pôle territorial de coopération économique (PTCE) dédié à l'insertion et l'emploi.

La décision de créer le 1<sup>er</sup> PTCE dédié à l'innovation pour le développement de l'emploi et de l'IAE est une innovation partenariale riche en opportunités de développement pour le territoire de la Métropole.

Elle permet de renforcer des acteurs de l'IAE aux ressources limitées grâce à la mutualisation de moyens et de créer des opportunités d'innovation et de développement pour ses membres.

Les groupes ICARE, Estime, GEIM, Envie, mais aussi certains de leurs partenaires s'appuieront sur l'expérience acquise au sein du PTCE Domb'Innov d'une part, sur l'accompagnement de la fédération COORACE (Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi) d'autre part, et enfin sur les apports qu'offre l'inscription dans le travail du Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS) - "Territoires pionniers de la dynamique entrepreneuriale locale et de la transition écologique et solidaire".

Cette démarche permet donc au groupe ICARE d'aborder une nouvelle phase et de retrouver des perspectives de développement d'activité, d'innovation dans le champ de l'IAE et l'expérimentation de nouvelles méthodes de travail qui ne s'étaient pas encore concrétisées sur le territoire métropolitain.

## **2° - Soutien de la Métropole**

L'association ICARE a sollicité le soutien de la Métropole pour l'accompagner financièrement dans le développement de ce 1<sup>er</sup> PTCE autour duquel se mobilisent des acteurs de l'insertion et les pouvoirs publics.

L'État a déjà soutenu le projet à hauteur de 22 500 € dans le cadre des crédits de consolidation du fonds départemental d'insertion (FDI). Il apportera 30 000 € supplémentaires pour favoriser le développement de ce pôle territorial.

Au vu de l'engagement historique de la Métropole auprès de ce partenaire qui agit en faveur de 526 bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi, il est donc proposé de soutenir la consolidation de ce pôle et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 500 € au profit de l'association ICARE.

## **III - Soutien au déploiement du dispositif Convergence**

### **1° - Cadre actuel**

Créée en 2007, l'association Emmaüs Défi s'est fixée comme ambition d'expérimenter, de construire et de promouvoir des dispositifs innovants de lutte contre la grande exclusion, en particulier dans une logique de post-urgence, au sein d'un chantier d'insertion.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le dispositif Premières heures a proposé aux personnes à la rue une remise en activité progressive et un support d'accompagnement facilitant pour les éducateurs spécialisés. Le travail est alors envisagé comme le 1<sup>er</sup> levier du processus de réinsertion sociale.

Par la suite, l'association Emmaüs Défi a conclu à la nécessité de faire évoluer les modalités d'accompagnement pour pouvoir accueillir des personnes sans-domicile et poursuivre les parcours initiés par le dispositif Premières heures par la prise en charge des problématiques santé, logement et emploi. C'est l'objectif que s'est fixé le dispositif Convergence depuis sa 1<sup>ère</sup> phase expérimentale lancée en 2012 : placer la personne au cœur de l'accompagnement pour aller vers une sortie durable de la rue.

Le dispositif Convergence vise à coordonner, autour de leurs besoins, les acteurs du logement, de la santé et de l'emploi afin de stabiliser par le travail des personnes issues de la rue ou sans solution de logement durable et à assurer une continuité des parcours par une coordination interne des différents dispositifs mobilisés (emploi, logement, santé) et par une remise au travail au sein du chantier d'insertion.

La 1<sup>ère</sup> phase expérimentale du dispositif Convergence (2012-2015) a permis de mettre en œuvre les modalités d'accompagnement renforcées des salariés accompagnés sur le chantier d'insertion et notamment :

- une approche décloisonnée et coordonnée entre les référents sociaux du salarié (structure d'hébergement, RSA, etc.) pour aborder les différentes problématiques (santé, logement, emploi),
- la construction d'un réseau de partenaires au niveau du territoire parisien sur les questions de l'emploi, du logement et de la santé, animé par des chargés de partenariats dédiés (dans la perspective d'un accompagnement adapté pour une solution "au bon endroit au bon moment"),
- le renforcement du chantier d'insertion avec des moyens spécifiques,
- une durée d'accompagnement pouvant être prolongée jusqu'à 5 ans (par dérogation de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle -DGEFP-),
- un accompagnement prolongé après l'accès à l'emploi / à un logement durable.

En 2019, sur Paris, plus de 220 salariés en parcours d'insertion peuvent bénéficier à un instant donné de cet accompagnement renforcé. Une évaluation réalisée en 2018 a conclu à l'impact accru du dispositif, qui conduit à une amélioration et une stabilisation de la situation emploi, logement, santé des salariés accompagnés dans le cadre du dispositif Convergence. La diminution des coûts publics (emploi et logement) en sortie de dispositif a également été mise en évidence.

### **2° - Essaimage**

La stratégie pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018 a fait de l'accompagnement vers l'emploi une priorité. C'est ainsi que le dispositif Convergence a été retenu pour un essaimage porté par le Ministère du travail, aux côtés d'autres dispositifs poursuivant les mêmes objectifs (Travail alternatif payé à la journée -TAPAJ-, Territoire zéro chômeur -TZC- de longue durée, Sève).

L'objectif est de poursuivre et d'élargir le dispositif à Paris et de déployer au niveau national, avec un nouveau territoire en 2019, 2 en 2020 et 3 en 2021. Ainsi, le dispositif Convergence sera effectivement déployé sur 7 territoires en 2022, permettant à 3 000 salariés d'être accompagnés par les chantiers d'insertion porteurs du dispositif. L'association Convergence France a été créée à cet effet.

La Métropole est le 1<sup>er</sup> territoire envisagé pour le déploiement de ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans les orientations du PMI'e et de la stratégie de lutte contre la pauvreté telle que déclinée sur le territoire de la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Convergence France pour le déploiement de ce dispositif sur présentation d'un bilan de l'action conduite sur l'année 2019. L'action conduite porte sur un total de 36 000 €.

Il sera proposé, en 2020, de soutenir le chantier d'insertion qui portera ce nouveau dispositif en lui apportant des postes complémentaires et un soutien supplémentaire pour une prise en charge renforcée des publics en insertion recrutés dans ce cadre.

#### **IV - Soutien à l'association Le Booster de Saint Jean déployé sur le territoire de Villeurbanne Saint Jean dans le cadre de l'expérimentation nationale TZC de longue durée et à l'extension de cette expérimentation sur d'autres territoires**

##### **1° - Contexte**

Le projet expérimental TZC a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des habitants du territoire de Villeurbanne Saint Jean par la création de postes de travail correspondant à la fois aux savoir-faire des personnes sans emploi et aux besoins non couverts du territoire.

Le Booster de Saint Jean est une association qui intervient en complémentarité du projet TZC, par la sécurisation de l'accès à l'entreprise à but d'emploi (EBE). Concrètement, 2 initiatives sont mises en place par l'association : Le Booster d'activités et Le Booster de talents pour lequel l'association sollicite un financement de la Métropole.

L'action "Élaborer d'abord", au sein de Booster de talents, est plus précisément dédiée à une 1<sup>ère</sup> analyse des situations des demandeurs d'emploi. Elle est réalisée par une équipe de professionnels mis à disposition (Pôle emploi, Mission locale) ou rémunérés par voie conventionnelle (opérateurs d'insertion associatifs). Le 1<sup>er</sup> temps de travail individuel et collectif sur le repérage de compétences, complété par l'analyse d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels, permet d'assurer une orientation adaptée et des propositions de plan d'actions réalistes et sur-mesure.

##### **2° - Soutien de la Métropole**

En 2018, l'action a permis à 80 personnes d'intégrer l'EBE, EmerJean, qui porte les postes dans le cadre de l'expérimentation TZC de longue durée. L'action avait alors été soutenue à hauteur de 15 000 € du fait du démarrage de l'action et du nombre de personnes concernées encore limité. Il est proposé de la soutenir à hauteur de 30 000 € pour l'année 2019.

En complément de cette action, l'association Le Booster de Saint Jean apportera son expertise en vue d'un essaimage de l'expérimentation TZC de longue durée sur plusieurs communes de la Métropole. Cet essaimage s'intègre pleinement dans le cadre des orientations de la stratégie de lutte contre la pauvreté et devrait permettre à terme d'élargir aux communes intéressées et mobilisées sur cette expérimentation. Il est proposé à ce titre un soutien de 20 000 € sur la période 2019-2020.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € pour un budget prévisionnel de 110 000 € au profit de l'association Le Booster de Saint Jean pour le financement des actions présentées ci-dessus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2019-2020, des subventions de fonctionnement au profit des différentes SIAE au titre de l'appel à projets ID'IAE d'un montant de :

- 40 000 € au profit de l'association LAHSO le Grenier,
- 40 000 € au profit de l'association Unis vers l'emploi,
- 40 000 € au profit de l'association REED,
- 30 828 € au profit de l'association IDEO,
- 28 000 € au profit de l'association Aiden chantiers,

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement au profit de :

- l'association ICARE pour un montant de 52 500 €,
- l'association Convergence France pour le déploiement du dispositif Convergence sur le territoire de la Métropole pour un montant de 5 000 €,
- l'association Le Booster de Saint Jean pour un montant de 50 000 €,

c) - la convention type à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets ID'IAE selon le modèle joint,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ICARE d'une part, et Le Booster de Saint Jean d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 286 328 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2020 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5138.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**